

Une gestion contractuelle et volontaire

Le document d'objectifs liste les **mesures de gestions préconisées** pour maintenir ou atteindre le bon état de conservation des milieux naturels et des espèces présents sur le site. Les mesures ouvrent droit à des contrats rémunérés au prorata du niveau d'ambition des cahiers des charges. Chaque propriétaire ou ayant droit est libre d'adhérer à cette démarche basée sur le **volontariat**.

Différents types d'adhésion sont ainsi proposées : les **contrats Natura 2000**, les **mesures Agro-Environnementales Territorialisées** ou la **charte Natura 2000**.

Le contrat Natura 2000 est conclu entre l'état et le gestionnaire (collectivité, syndicat, forestier, privé...) pour une durée de 5 ans. Il permet aux signataires de s'engager dans une gestion adaptée et conforme aux orientations du DOCOB et de bénéficier, pour ce faire, d'un accompagnement financier. Un cahier

des charges définit les modalités et les prestations à fournir.

Exemples d'engagements : arbres sénescents, restauration des mares, panneaux d'information.

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) : réservées aux exploitants agricoles, les MAET fonctionnent de la même manière que les contrats Natura 2000 mais concernent uniquement les parcelles éligibles à la PAC. **Exemple d'engagement :** la fauche tardive.

La charte Natura 2000 contient des engagements de gestion courante et durable du site. Elle valorise les pratiques respectueuses des espèces et habitats naturels de la zone. L'adhésion à la charte peut se faire pour une période de 5 ou 10 ans. Elle ne donne pas droit à une contrepartie financière mais le contractant peut bénéficier d'avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

Certains projets sur le site sont en outre susceptibles d'affecter de façon notable les habitats et espèces d'intérêt communautaires présents. Ainsi, pour vérifier la compatibilité de ces projets avec les objectifs de conservation du DOCOB, le maître d'ouvrage devra effectuer au préalable une étude d'**évaluation d'incidence**.



Arbre sénescents © B. Droux



Fauche des prairies © N. Terrel

Textes de référence :

- Code de l'environnement : L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24.
- Circulaire DNP/SDEN/DGFA n° 2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites modifiée par la circulaire du 30 juillet 2010.
- Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Circulaire DNP/SDEN n° DNP/SDEN n° 2007-1 & DGFA/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 relative à la charte Natura 2000.
- Décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :



EPTB Saône & Doubs
Antenne de Besançon
5 rue de Pontarlier - 25000 Besançon
Tél : 03 81 48 95 57
Fax : 03 81 61 28 22
info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr
http://eptb-saone-doubs.n2000.fr



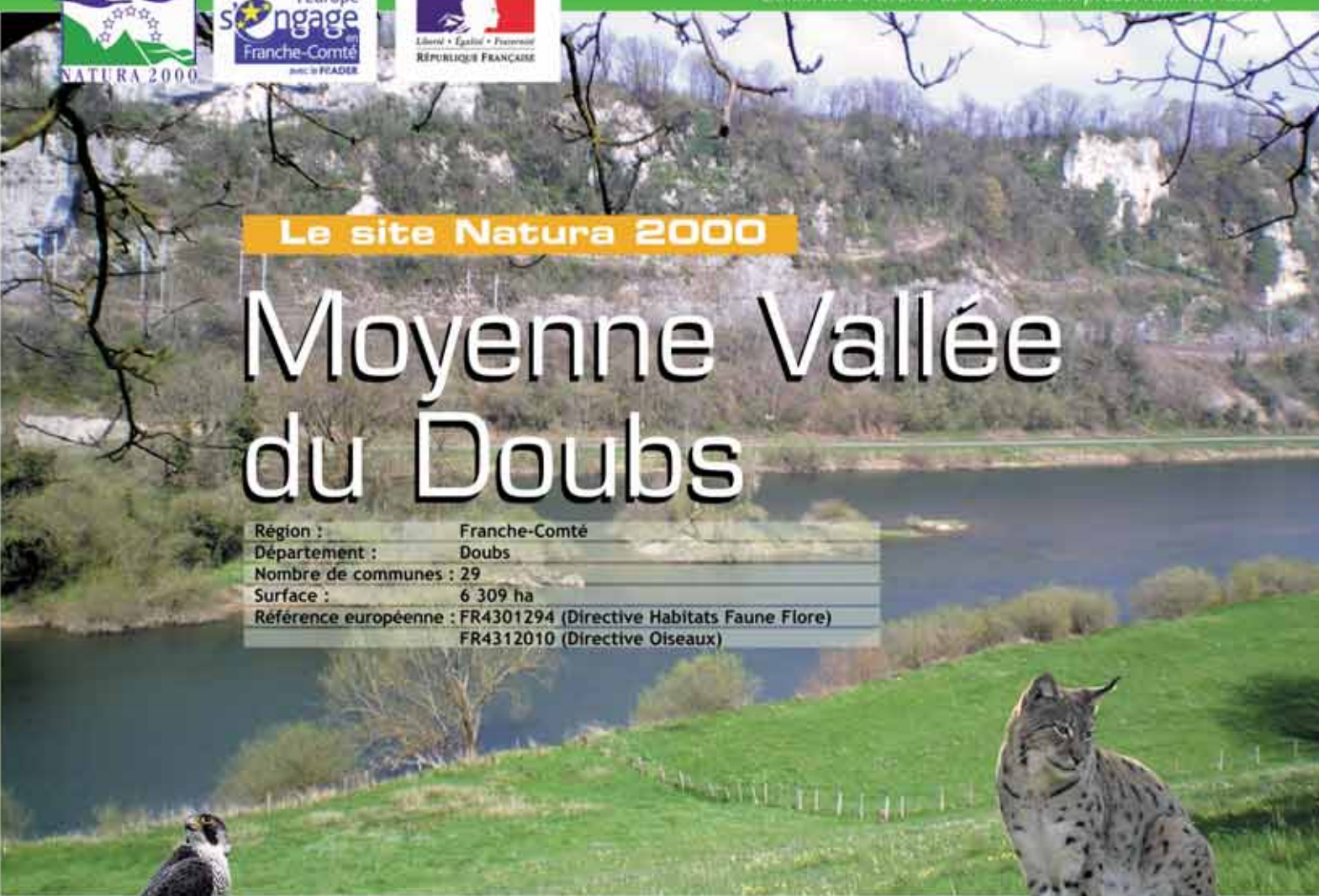
DREAL Franche-Comté
www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
DDT du Doubs
www.doubs.equipement.gouv.fr



Portail du réseau Natura 2000 :
www.natura2000.fr



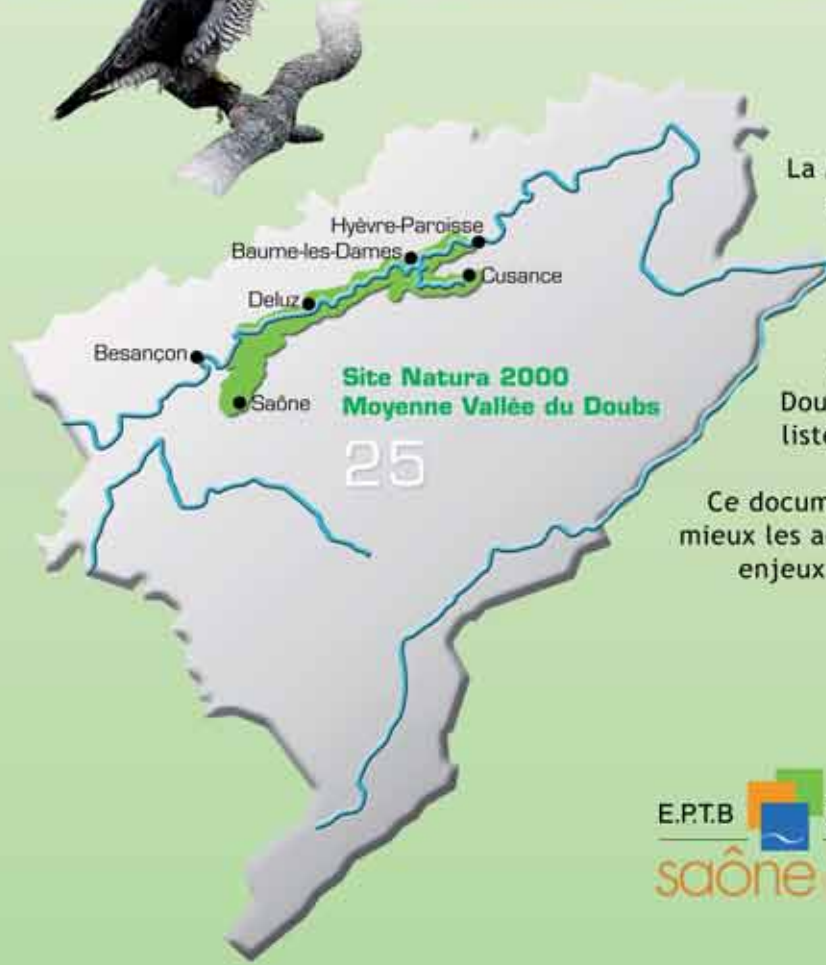
Credits photos : EPTB, F. Cardinaux, JM. Moigeon, G. Doucet, LPO Anjou



Le site Natura 2000

Moyenne Vallée du Doubs

Région :	Franche-Comté
Département :	Doubs
Nombre de communes :	29
Surface :	6 309 ha
Référence européenne :	FR4301294 (Directive Habitats Faune Flore) FR4312010 (Directive Oiseaux)



La Moyenne Vallée du Doubs est intégrée au réseau des sites Natura 2000. Regroupés au sein d'un comité de pilotage que je préside, les élus et les acteurs de ce territoire ont élaboré un Document d'Objectifs (DOCOB), propre à ce site qui nous est cher. En tant qu'opérateur technique, il revient à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs d'expliquer aux acteurs et habitants les objectifs listés dans ce DOCOB, de travailler à leur réalisation et d'animer le site Natura 2000. Ce document a pour ambition d'informer et de sensibiliser au mieux les acteurs locaux et gestionnaires des territoires sur les enjeux écologiques du site de la Moyenne Vallée du Doubs.

Jean-Louis FOUSSERET
Président du Comité de Pilotage
Président du Grand Besançon
Maire de Besançon



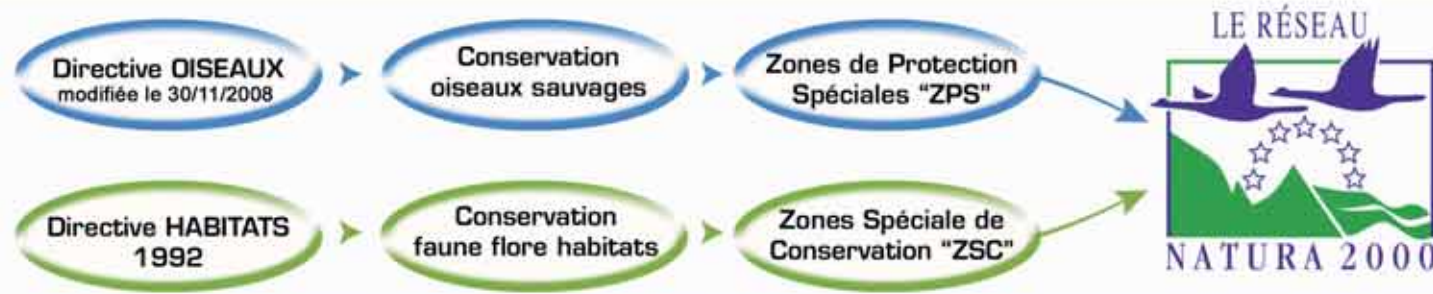
Un réseau écologique européen

Le réseau Natura 2000 a été créé en 1992 avec comme double objectif la préservation de la biodiversité et la valorisation des territoires.

Il regroupe aujourd'hui les 27 états de l'Union Européenne pour un total de 27 000 sites dont 1 750 désignés en France.

La Franche-Comté est une des régions les plus engagées dans ce réseau avec 72 sites couvrant plus de 15% de son territoire.

La désignation des sites se fait suivant deux Directives européennes :



A chaque site, son plan de gestion : le DOCOB

La France a choisi de mettre en place une gestion participative basée sur la concertation et le volontariat. Ainsi, chaque site est doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB) élaboré en concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires, élus...) et les services de l'Etat, au sein d'un Comité de Pilotage.

phase importante du DOCOB permet alors de mettre en évidence les grands enjeux du site issus des interactions entre le patrimoine naturel de la zone et les activités humaines.

- **Les Objectifs de conservation :** les enjeux issus du diagnostic sont classés par priorités et sont déclinés en objectifs de conservation des habitats et des espèces.

- **Le Plan d'Action / les mesures de gestion :** le plan d'action traduit les objectifs retenus en mesures de gestion qui seront ensuite proposées aux acteurs locaux au cours de la phase d'animation.

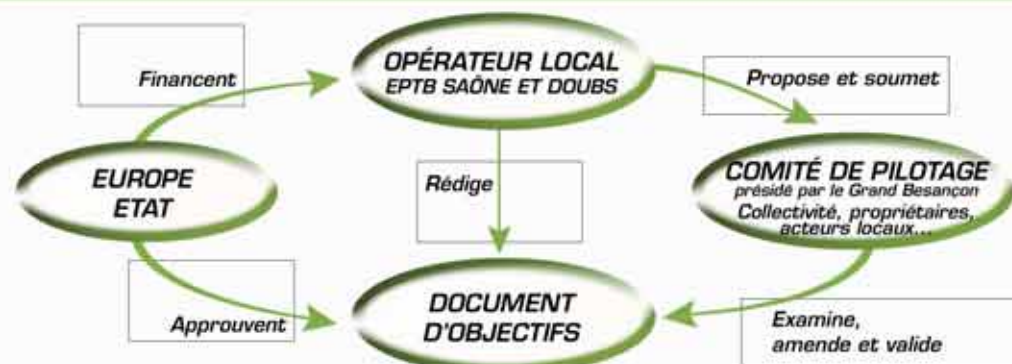


Vallée du Doubs © S. Vincent

Un DOCOB se construit en 3 étapes :

- **Le Diagnostic et les enjeux :** Il permet de réaliser un inventaire de l'existant en recensant les richesses écologiques du site (faune, flore, habitats naturels) et les activités socio-économiques du site. Cette

Les acteurs du Docob :



Une diversité d'habitats naturels pour une diversité d'espèces

La Moyenne Vallée du Doubs abrite une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt qui confèrent à ce territoire une valeur écologique de niveau européen.

Les milieux forestiers sont majoritaires sur le site. Ils recouvrent principalement les versants pentus de la vallée et sont composés de feuillus. Difficiles d'accès, ces forêts sont des zones d'habitats potentiels pour de nombreuses espèces telles que le **Lynx boréal**.

Au contact de ces forêts de pentes, se développent des forêts alluviales. Localisé en bordure de Doubs, cet habitat d'aulnes et de frênes est protégé au niveau européen du fait de sa raréfaction dans les vallées alluviales.



Lynx boréal © Kazeo.com



Faucon Pèlerin © F. Carliniaux

Les falaises sont le refuge d'oiseaux rupestres tels que le **Hibou Grand-Duc**, et le **Faucon pèlerin**, espèce emblématique de la zone,

tandis que les grottes et cavités souterraines accueillent des colonies de **chauves-souris** regroupant jusqu'à 18 espèces différentes sur les 34 que compte la France.

Les zones humides du site permettent le maintien de populations d'amphibiens comme le **Triton crêté** et le **Sonneur à ventre jaune**.

De même, différentes espèces de **libellules** et **papillons** inféodées à ces milieux, sont présentes dans les zones marécageuses comme le Marais de Saône, vaste zone humide de 800 hectares.



Triton crêté © MJ Moïgeon



Bouvière © S. Pahl

Le **Doubs** et le **Cusancin**, les principaux cours d'eau de la zone, présentent une grande diversité de vitesses d'écoulement et de

profondeurs. Ils abritent ainsi plusieurs espèces de poissons aux exigences écologiques variées : **Blageon, Bouvière, Toxostome...**

Le site Natura 2000 compte également de nombreux milieux ouverts comme les **pelouses sèches** et les **prairies**. Ces habitats sont des lieux de nidification privilégiés pour certains oiseaux nichant au sol tel que le **Râle des**

genets. Mais ces milieux ouverts sont également des terrains de chasse importants pour la plupart des chauves-souris du site. Enfin, la plupart des libellules et papillons s'y nourrissent, s'y reproduisent et s'y abritent.



Râle des genets © LM Press

La présence de ces différents habitats naturels et de ces espèces protégées confèrent au site un **réel intérêt écologique** en même temps qu'une **grande responsabilité vis-à-vis des générations futures, quant à leur préservation**.